



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتارية
س. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa * * ادیس ابابا

CONSEIL DES MINISTRES

Trente-Sixième Session Ordinaire

Addis-Abéba, Février 1981

CM/1084 (XXXVI)

DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTÉE PAR
L'ORGANISATION PANAFRICAINNE DES FILLES



CM 1084

MICROFICHE

GN/1084 (XXXVI)

ORGANISATION PANAFRICAINNE DES FEMMES

O P F

SECRETARIAT GENERAL

1, Rue Sid-Ali Aouf -- Bab-EL-Oued

Alger

Téléph : 62.16.39

PANAFRICAN WOMEN'S ORGANIZATION

P A W O

GENERAL SECRETARIAT

N/Réf. OPF/PAWO/SG

Alger, le 15 juin 1980

A Monsieur le Secrétaire Général
de l'Organisation de l'Unité Africaine
Addis Abeba

Objet : Demande de Subvention

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous avons l'honneur de porter respectueusement à votre connaissance le bilan des activités menées par l'Organisation Panafricaine des Femmes durant le précédent exercice du Secrétariat Général, présenté lors du 5ème Congrès de l'OPF tenu à Tripoli du 3 au 9 mars 1980 et auquel vous nous avez fait l'insigne honneur de déléguer votre représentant.

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Secrétaire Général, les efforts n'ont pas été ménagés pour la réalisation de ce modeste bilan. Et pourtant nous pouvons vous affirmer en toute objectivité, qu'il n'a été, ni à la hauteur de notre ambition, ni à la mesure des aspirations profondes des masses féminines, qui ont placé leur confiance en nous; ceci pour les raisons que vous connaissez et qui sont dues principalement aux moyens très limités dont dispose l'O.P.F.

Toutefois, comme a dû certainement vous le souligner Monsieur le Représentant de l'OUA, dont la participation active a été particulièrement appr-

ciée, l'ensemble des congressistes se sont félicités des résultats présentés dans le rapport d'activités, car elles y ont vu essentiellement la fervente volonté de participer réellement quoique modestement à la solution des nombreux problèmes qui se posent aux masses féminines africaines.

Monsieur le Secrétaire Général, vous nous permettez de vous rappeler très respectueusement que l'OPF n'a pu se manifester activement dans les différents domaines, que grâce à l'aide combien précieuse que lui a toujours consentie l'OUA.

Le 5ème Congrès de l'OPF s'est félicité vivement de l'intérêt témoigné par l'OUA aux activités de l'OPF, et par ailleurs, a mis l'accent sur la nécessité de renforcer à l'avenir l'action socio-économique de l'OPF par une collaboration accrue de l'OPF avec l'OUA et la CEA c'est ce qui ressort du programme d'action qui a été adopté et que nous joignons à la présente demande.

L'année prochaine s'annonce très chargée surtout en ces moments où les luttes de libération politique et économique s'intensifient et exigent une mobilisation accrue, de toutes les organisations des masses panafricaines, et ce en particulier après la tenue du Sommet de Lagos qui a connu un retentissement certain et où les Gouvernements africains ont affirmé plus que jamais leur ferme détermination à oeuvrer résolument à la solution des problèmes socio-économiques qui affectent notre Continent.

L'O.P.F. qui a toujours fait siennes les recommandations et résolutions de l'OUA, s'engage à son tour à ne ménager aucun effort dans le sens de leur concrétisation.

A cet effet, notre programme prévoit à court terme :

- 1) la tenue d'un Séminaire de Solidarité avec l'Afrique australe (Peuples en lutte et Pays du Front) dans le but d'organiser une campagne d'aide concrète, et ceci par une plus grande sensibilisation de l'Opinion sur la situation qui prévaut,

- 2) la tenue d'un séminaire à caractère socio-économique sur la femme et le développement en collaboration avec la CEA et l'OUA,
- 3) la tenue d'un séminaire traitant du statut juridique de la femme africaine,
- 4) le fonctionnement et l'animation du Centre d'information de l'OPF pour les mouvements de libération ouvert en mai 1980 à Luanda,
- 5) La publication de la revue "Femme d'Afrique",
- 6) la participation de l'OPF à toutes les réunions de l'ONU (Sommet, Session budgétaire, Conférence des Ministres du travail),
- 7) la participation de l'OPF à toutes les conférences de l'ONU et de ses institutions spécialisées portant sur le problème de la promotion des peuples et notamment de la femme et de l'enfant (participation à la Conférence de Copenhague),
- 8) fonctionnement des Secrétariats permanents du Siège et des régions (au nombre de 5).

Monsieur le Secrétaire Général, nous en appelons expressément à travers vous au Comité Consultatif pour un examen bienveillant de notre demande, convaincus que vous aurez à coeur de nous aider à poursuivre la mission que nous nous assignons pour servir les Peuples d'Afrique.

En vous souhaitant pleine réussite dans l'accomplissement de votre haute tâche, nous vous réitérons, Monsieur le Secrétaire Général l'assurance de notre adhésion totale aux objectifs de l'OUA et de sincère détermination à oeuvrer à vos côtés à la réalisation de toutes les résolutions pour la libération et la prospérité des peuples d'Afrique.

Pour le Secrétariat Général
de l'O.P.F.,

(signé)

Le Secrétaire Général
Fathia BETTANAR

ORGANISATION PANAFRICAINNE DES FEMMES
Cinquième Congrès

PROGRAMME D'ACTION ADOPTE AU 5ème CONGRES

Tripoli 3 - 8 mars 1980

Voici le projet de programme d'action de l'OPF que la Commission N° 2 soumet à l'appréciation du Congrès.

INTRODUCTION

L'Organisation Panafricaine des Femmes se veut un instrument de participation de la Femme Africaine à la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le sionisme, le racisme, l'apartheid pour la Libération et le développement du continent.

Le présent programme expose l'ensemble des objectifs que se fixe l'Organisation.

Ceux-ci se résument dans les tâches fondamentales regroupées dans les chapitres suivants :

I ACTION POLITIQUE

- 1) Action pour le renforcement de l'Unité Africaine.
- 2) Action de solidarité agissante avec les Mouvements de Libération.

II ACTION ECONOMIQUE

III ACTION SOCIO-CULTURELLE

- 1) Développement socio-culturel
- 2) La propagande et l'information.

IV RELATIONS INTERNATIONALES.

I. ACTION POLITIQUE

1. Action pour le renforcement de l'Unité Africaine.

Convaincue que la participation des femmes à la lutte pour la décolonisation politico-économique et au développement, dans l'égalité des droits, est nécessaire pour garantir la jouissance effective des libertés fondamentales de la personne humaine.

L'Organisation Panafricaine des femmes doit :

- a) Inscrire son action dans le cadre historique de la lutte de libération des peuples d'Afrique pour la reconquête pleine et entière de leurs droits à l'auto-détermination et l'indépendance nationale.
- b) réaliser l'Unité d'action de toutes les organisations féminines d'Afrique pour promouvoir une plus grande solidarité interne et pour servir de facteur d'entente et de fraternité.
- c) lutter contre toute division de l'Afrique et tout conflit inter-africain de nature à entraver le progrès des peuples africains. En incitant les dirigeants à se concerter dans un esprit d'entente et de fraternité.
- d) en appeler à la vigilance des Gouvernements pour le rejet de toute ingérence dans les affaires africaines.
- e) apporter sa contribution active à la réalisation de tout programme d'émancipation de la femme africaine et à toute action de progrès des peuples d'Afrique.
- f) promouvoir une plus grande participation de la femme africaine au processus de développement de chaque pays et l'associant aux plus hautes instances de décisions et en lui confiant des responsabilités lui permettant de jouer pleinement son rôle.

2. Action de solidarité agissante avec les Mouvements de Libération

L'Organisation Panafricaine des Femmes considère la libération totale du continent Africain comme un objectif majeur pour accélérer le processus d'émancipation des masses africaines.

L'OPF doit, pour ce faire, mener une action soutenue contre la domination étrangère, l'exploitation de l'Homme par l'homme, des manoeuvres subversives de destabilisation menées en Afrique par l'impérialisme.

Elle doit également renforcer, avec ses organisations membres, la solidarité avec les femmes des pays africains encore sous domination coloniale.

Pour cela l'OPF doit :

- a) inciter et dynamiser l'action de solidarité des organisations membres en faveur des Mouvements de Libération.
- b) apporter concrètement son aide morale, politique et matérielle à la lutte des Mouvements de Libération en Afrique en visitant les camps de réfugiés dans les pays où ils existent.
- c) inciter les Organisations membres à organiser des semaines de solidarité en faveur des Mouvements de Libération en lutte pour leur indépendance.
- d) l'Organisation Panafricaine des Femmes elle-même, se doit d'organiser des séminaires, colloques, conférences, meetings, de solidarité. Dans ce cadre les Organisations membres sont tenues de favoriser la tenue de ces rencontres.
- e) on appelle à toutes ses organisations nationales pour condamner toutes les actions et manoeuvres de l'impérialisme visant à imposer une solution néo-coloniale à la lutte de libération des peuples d'Afrique-Australe.
- f) animer le Centre d'information, au profit des mouvements de libération, dont la mission sera de collecter et diffuser à une grande échelle des informations pour sensibiliser l'opinion publique africaine et internationale aux réalités et succès des peuples en lutte, par l'intermédiaire des mass-média : publication de brochures, d'affiches, utilisation de la télévision, de la radio, projection de films.

II. ACTION ECONOMIQUE

Le développement économique est le gage de l'indépendance véritable et constitue un moyen déterminant pour l'amélioration des conditions de vie des peuples Africains.

Dès lors, l'intégration des femmes au processus de développement national s'avère être un objectif important. En conséquence, l'OPF et ses Organisations membres devront dans cet esprit :

- a) oeuvrer aux côtés de leurs Gouvernements respectifs en vue du plein exercice du droit des peuples Africains à disposer de leurs ressources naturelles.
- b) oeuvrer à la consolidation d'une économie nationale indépendante en encourageant la récupération des richesses, la production nationale, et surtout la consommation équilibrée des produits locaux.
- c) oeuvrer au changement des structures économiques et sociales inadaptées afin de promouvoir de nouvelles structures répondant rigoureusement aux impératifs de l'évolution du continent africain par l'adoption de méthodes modernes et scientifiques pour l'amélioration de la production et de la productivité.
- d) contribuer à la lutte pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Pour ce faire, les Gouvernements devront associer dans les différentes délégations, à des conférences de développement économique, des représentantes d'Organisations féminines nationales.
- e) prendre des mesures nécessaires pour coordonner et apporter un appui efficace aux organisations nationales dans la

réalisation des actions suivantes :

1. La création de coopératives et d'industries en milieu rural basées sur la mécanisation et la transformation de la production agro-pastorale et artisanale, selon les méthodes adaptées aux conditions locales.
2. La réalisation de programmes de formation professionnelle adéquate visant à l'acquisition des techniques appropriées aux besoins spécifiques de l'économie en milieu rural.
3. La création et le développement d'actions faisant appel à la participation massive des femmes dans le processus de décision, production et de gestion.
4. Organisation de séminaires de formation, d'information et de sensibilisation de la femme portant sur les problèmes et besoins de l'économie nationale, la structure de la production nationale et sur la situation économique internationale, afin de permettre à la femme ainsi devenue consciente, de contribuer à la conception et à la réalisation des programmes d'action.
5. Organisations de séminaires de formation technique visant à donner aux femmes les technologies nécessaires pour assurer leur encadrement au niveau des coopératives agro-industrielles.
6. Séminaire de formation pour les animatrices des Organisations nationales.
7. Séminaires de formation aux techniques d'élaboration et d'évaluation des projets pour les Organisations féminines de la région.
8. Séminaires d'information et formation en vue d'échanger les expériences entre les différents pays membres.

9. Prospection des possibilités de financement pour les projets ponctuels de l'OPF et des Organisations nationales (puits, moulins à grains, foyers, fermes, jardins d'enfants, crèches).
10. Trouver des débouchés pour les produits nationaux transformés localement.

III. ACTION SOCIO-CULTURELLE

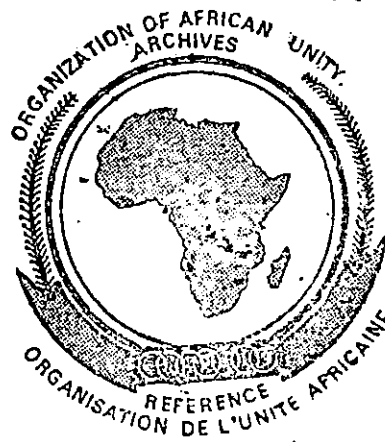
1. Développement socio-culturel

Les effets du colonialisme ne sont pas limités seulement aux sphères politiques et économiques, mais aussi dans les domaines social et culturel.

Or l'OPF reconnaît que la culture, l'éducation et l'emploi constituent des facteurs importants permettant aux femmes de participer pleinement à la réalisation des objectifs sociaux, politiques, économiques et culturels de la Nation.

Aussi, tenant compte du fait que la majorité des femmes africaines est analphabète sans formation et sans travail, l'Organisation Panafricaine des Femmes doit :

- a) favoriser les stages de formation accélérée au niveau des différents domaines (sanitaire, agricole, coopératives, etc...).
- b) favoriser les échanges d'expériences entre les organisations nationales.
- c) organiser des séminaires de formation sur des thèmes précis au niveau continental et régional.
- d) impulser la création d'Institut de Formation et de qualification professionnelle.
- e) inciter les Organisations membres à lutter pour la promulgation du Code de la Famille dans les pays où il n'existe pas.



- f) Favoriser l'extension et la multiplication des Centres de Protection Maternelle et Infantile, des jardins d'enfants et de crèches.
- g) Coopérer avec les organisations des jeunes pour la protection de l'enfance et de la jeunesse.
- h) Octroyer des bourses d'études en coopération avec les Institutions internationales.
- i) Contribuer à l'élaboration et à la réalisation des programmes d'alphabétisation fonctionnelle pour les jeunes.
- j) Organiser un festival féminin de la culture africaine dont les objectifs favoriseront la connaissance mutuelle entre les artistes africaines et permettront de contribuer dans tous les domaines de la culture à l'affirmation de la personnalité et du génie créateur Africain.
- k) Organiser des expositions afin de susciter la créativité chez la femme dans le domaine artistique et littéraire.
- l) Organiser des échanges de troupes culturelles féminines pour favoriser la connaissance des traditions, la compréhension et l'estime entre les masses africaines.
- m) Contribuer activement au succès de l'Année Internationale des Handicapés en créant des structures pour faciliter leur réinsertion dans la société.
- n) Prévenir afin de réduire les risques d'accidents pouvant être source d'handicapés pour les enfants.

2. La propagande et l'information

L'Organisation Panafricaine des Femmes devra déclencher une vaste campagne d'information et d'explication en direction des larges couches des femmes pour les informer sur ses principes, ses idéaux et l'action qu'elle doit entreprendre pour en faire une réalité concrète de tous les jours.

Pour ce faire, elle doit :

- a) Dynamiser la publication de sa revue "Femme d'Afrique" qui sera le lien entre les organisations féminines africaines.
- b) Diffuser sur une plus grande échelle tous les documents de l'OPF : la Charte et ses directives ainsi que les brochures qu'elle éditera.
- c) Utiliser tous les organes de presse écrite et parlé (journaux, radio et télévision) par l'intermédiaire de ses organisations membres afin de sensibiliser les femmes africaines à son action.
- d) Pour la réalisation de ses objectifs, l'OPF devra utiliser tous les moyens dont elle dispose et employer tout ce que les Gouvernements Africains voudront bien mettre à sa disposition pour les besoins de ses activités et de leur réussite.
- e) Prendre contact avec les Gouvernements Africains par l'intermédiaire de ses Organisations membres, afin de les tenir informer et de les faire participer à ses activités.
- f) Faire célébrer avec éclat, sous le signe de la solidarité, de l'unité et de la détermination, la Journée du 31 juillet "Journée de la Femme Africaine", date anniversaire de la création de l'OPF.
- g) Entreprendre des tournées périodiques à effectuer par les Secrétariats régionaux et général pour renforcer l'action d'information. Ces tournées permettront de faire l'évaluation, d'assurer la coordination et réorienter éventuellement le programme d'action.

IV. RELATIONS INTERNATIONALES

L'Organisation Panafricaine des Femmes devra renforcer ses liens et maintenir les relations les plus étroites sur la base du respect mutuel avec toutes les Organisations Internationales Démocratiques qui luttent pour les mêmes objectifs afin de présenter un Front uni contre l'ennemi commun, l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme, le sionisme et l'apartheid.

L'OPF doit entretenir des relations suivies et travailler en étroite collaboration avec l'OUA, l'ONU et leurs agences spécialisées. Elle doit persévérer dans sa collaboration avec la CEA et autres institutions internationales compétentes pour mener à bien le plan d'action africain en vue de participer à la réalisation des objectifs de la décennie des Nations Unies pour la femme.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1981-02

Application for Subvention by Pan-African Women's Organization

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9612>

Downloaded from African Union Common Repository